Réseau thématique soutenu par le FRQS

Programme 3.1 — Bourses pour les étudiant(e)s à la maîtrise ou au doctorat ou les stagiaires postdoctoraux(-rales) pour des projets en lien avec les objectifs stratégiques du REPAR 2023-2024

Date limite de dépôt des demandes : 15 janvier 2024 à 16 h

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Ce programme permet de soutenir financièrement des étudiantes et étudiants, membres du REPAR, pour la réalisation de leur projet de recherche (qui est en cours) de maîtrise, de doctorat ou de stage postdoctoral qui démontre une grande pertinence en lien avec au moins un des six objectifs stratégiques du REPAR (objectifs stratégiques du REPAR). La mission et les objectifs stratégiques ont pour but de répondre à des enjeux de recherche actuels en réadaptation pour les personnes avec une déficience physique et leur environnement.

CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ

1. Être membre étudiant(e) du REPAR et avoir une directrice ou un directeur de recherche qui est membre régulier du REPAR. Si la personne étudiante n'est pas membre du REPAR, une demande d'adhésion au REPAR doit être faite avant le 14 décembre 2023 à 17 h.
2. Être inscrite ou inscrit, au moment du dépôt de la demande, à temps complet ou partiel au Québec dans un programme offrant une formation en recherche menant à l'obtention d'un diplôme de maîtrise ou de doctorat ou être inscrite ou inscrit comme stagiaire postdoctoral dans une université québécoise. Pour être considérée « de type recherche », une maîtrise doit être constituée d'un minimum de 18 crédits dédiés à la recherche et mener à la rédaction d'un mémoire, alors qu'un doctorat doit être constitué d'un minimum de 36 crédits dédiés à la recherche et mener à la rédaction d'une thèse. Les personnes étudiantes en psychologie sont invitées à contacter, par courriel, la coordonnatrice scientifique du REPAR pour connaître leur admissibilité au programme : repar@fmed.ulaval.ca.
3. Ne pas avoir dépassé le nombre de sessions régulières de son programme d'études (c.-à-d. 6 trimestres à la maîtrise et 12 trimestres au doctorat).
4. Une seule demande par étudiante ou étudiant par cycle d'études pourra être financée. Si vous êtes inscrite ou inscrit à la maîtrise, au doctorat ou au postdoctorat, votre dossier sera évalué respectivement dans la catégorie « Maitrise », « Doctorat » ou « Postdoctorat ». Les personnes qui entreprennent un doctorat directement après le baccalauréat ou la maîtrise professionnelle doivent obligatoirement se présenter au concours de maîtrise si elles y sont admissibles (3 premières sessions d'inscription).
5. Ne pas détenir, au moment du dépôt de la demande, une bourse des FRQ ou des trois organismes fédéraux (CRSH, CRSNG ou IRSC).

6. Une personne membre régulière du REPAR ne peut soutenir la candidature que d'une seule ou un seul étudiant. Cette personne membre régulière doit être la directrice ou le directeur principal de la personne candidate.
7. Le CV de la personne candidate et de sa directrice ou son directeur doit être un CV commun canadien, de format FRQS, FRQSC, FRQNT, IRSC, CRSH ou CRSNG et doit inclure les publications/contributions.

   (Pour le format FRQS : https://frq.gouv.qc.ca/app/uploads/2021/09/instructions-pour-les-contributions-detaillees-et-le-cv-commun-canadien--frqs.pdf)
8. La population ciblée par le projet de la personne candidate doit être des personnes avec une déficience physique (c.-à-d. une déficience de l'audition, de la vision, du langage ou de la motricité).

N. B. Si la personne candidate est détentrice d'une bourse (autre que celles mentionnées au point 5), elle est de sa responsabilité de vérifier que le cumul de bourses est autorisé.

CRITÈRES D'ÉVALUATION SCIENTIFIQUE

1. La qualité du dossier de la personne candidate (publications, conférences et présentations ; bourses, prix et distinctions ; dossier universitaire) ;
2. La démonstration que la personne candidate a un rôle prépondérant dans la réalisation du projet ;
3. L'adéquation et la pertinence du projet par rapport à la mission et aux objectifs stratégiques du REPAR ;
4. La qualité scientifique du projet ;
5. La faisabilité du projet : ressources humaines et matérielles, échéancier ;
6. Le potentiel de retombées pour les personnes avec une déficience physique ;
7. La qualité du plan de transfert et d'appropriation des connaissances ;
8. L'encadrement et l'expertise de la directrice ou du directeur de recherche.

PRÉSENTATION DES DEMANDES

Les demandes de financement dans ce programme sont soumises via la plateforme extranet du REPAR (soumission des demandes) en remplissant le formulaire du programme et en joignant :

- Un résumé de 200 mots (section « Description » du formulaire à remplir sur l'extranet du REPAR)
- Une description du projet** **(maximum de 4 pages,** dans un texte à interligne simple en Times New Roman 12, avec marges de 2,54 cm)
- Un maximum de six (6) références bibliographiques.
- Une copie de tous les relevés de notes universitaires (y compris ceux du 1er cycle), numérisée en

format PDF, incluant les échelles de notation (au verso du relevé) et, pour les étudiant(e)s internationaux(-ales), un document explicatif de l'échelle de notation. Une copie non certifiée des relevés est acceptable. Un tableau présentant la moyenne des notes par trimestre est à joindre également.

- Une copie de la preuve d'inscription au programme d'études au moment du dépôt de la demande.
- Une lettre d'appui de la directrice ou du directeur de recherche de la personne candidate décrivant les compétences de celle-ci pour la recherche, spécifiant comment le projet de la personne candidate s'intègre à sa propre thématique de recherche et indiquant quelle formation la directrice ou le directeur offre à la personne candidate.

**La description du projet doit présenter les éléments suivants :

- Le titre du projet et le domaine de recherche (N. B. Le titre du projet ne doit pas être identique à un projet soumis dans un concours antérieur) ;
- La problématique et les hypothèses de recherche ;
- Les objectifs de recherche ;
- Les méthodes et analyses ;
- La faisabilité ;
- Le plan de transfert et d'appropriation des connaissances
- Les contributions à l'avancement des connaissances ;
- Une démonstration de l'arrimage entre le projet de la personne candidate (ou un des volets de son projet) et au moins un des objectifs stratégiques du REPAR (1/2 page) ;
- Le rôle et la contribution de la personne candidate dans le projet.

Le CV de la personne candidate et de sa directrice ou de son directeur de recherche doit **être mis à jour dans leur profil de membre du REPAR via la zone membre** (profil extranet). Le CV doit être un CV commun canadien, de format FRQS, FRQSC, FRQNT, IRSC, CRSH ou CRSNG et doit inclure les publications/contributions (voir point 7 des critères d'admissibilité). Uniquement ces CV seront pris en compte par le comité d'évaluation.

Aucun autre document ne sera transmis au comité d'évaluation.

PROCESSUS D'ÉVALUATION

Ce processus sera régulé par la procédure de gestion des conflits d'intérêts en vigueur au sein du REPAR.

L'admissibilité de la candidature sera déterminée par la personne présidente du comité d'évaluation et le bureau de coordination. Les demandes acheminées au comité d'évaluation seront toutes admissibles.

Le comité d'évaluation achemine sa recommandation au comité de direction qui attribue le financement. Le nombre de demandes financées sera établi au prorata du nombre de demandes reçues par niveau d'études (maîtrise, doctorat et postdoctorat).

Les personnes étudiantes qui soumettent leur candidature, qu'elles soient retenues ou non, recevront une rétroaction de leur évaluation.

MONTANT DE LA BOURSE

Le montant de la bourse est de 5 000 $ pour une personne étudiante à la maîtrise et 10 000 $ pour une personne étudiante au doctorat ou une personne stagiaire postdoctorale.

ENGAGEMENT DE LA PERSONNE RÉCIPIENDAIRE

1. Fournir une attestation de conformité en éthique émise par un comité d'éthique de la recherche pour le projet de recherche en lien avec les objectifs stratégiques du REPAR, dans un délai maximum de quatre mois après la notification d'octroi ;
2. Identifier la source de financement (REPAR) lors de présentations ou de publications des résultats du projet pour lequel la personne récipiendaire est financée ;
3. Déposer un rapport scientifique deux (2) ans après l'octroi de la bourse. Le rapport final devra inclure les retombées scientifiques, telles que les abrégés, les communications, les articles et les subventions subséquentes, s'il y a lieu. De plus, la personne récipiendaire s'engage à communiquer les retombées ultérieures au dépôt de ce rapport et à répondre à toutes demandes d'information du REPAR concernant le projet ;
4. Participer aux activités du REPAR.
5. Réaliser une activité de transfert de connaissances avec le soutien du REPAR.

DATE LIMITE DE SOUMISSION DES DEMANDES POUR L'ANNÉE 2023-2024

Les demandes doivent être soumises électroniquement dans l'extranet du REPAR (soumission en ligne), au plus tard le **15 janvier 2024 à 16 h.**

Pour toutes questions ou informations, vous pouvez contacter Carole Miéville, coordonnatrice scientifique du REPAR, par courriel (repar@fmed.ulaval.ca).